

Statler et Waldorf

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **142 (2016)**

Heft 11: **Coopératives d'habitants en Suisse romande**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

De rebus quae geruntur

La chronique critique de Pierre Frey

Patrimoine suisse est l'héritière du «Schweizerischer Heimatschutz», ligue de beauté, fondée en 1905 littéralement pour protéger la patrie des outrages de la modernité; il peut se trouver du génie dans l'esprit conservateur, c'est ce que savaient Baudelaire et les révolutionnaires. Ce Heimatschutz distingue depuis 1972 des collectivités exemplaires du Prix Wakker, que la paresse journalistique fait suivre en général l'énoncé de l'adjectif prestigieux. Le soussigné a siégé trois mois au comité consultatif d'attribution de ce prix. Très courte erreur à laquelle il a mis fin après qu'il a compris que sous les paupières closes du secrétaire général se déployaient de persistants conflits d'intérêt et qu'on y évaluait des créations des évaluateurs.

- En ce début de 2016, la Section vaudoise de Patrimoine suisse plaide avec détermination devant la CDAP¹, la cause du Jardin botanique de Montriond, œuvre majeure de l'architecte Alphonse Laverrière et dont un enjeu essentiel l'indépendance des appréciations du Conservateur cantonal des Monuments historiques, soumis à des injonctions insistantes et formelles du Conseil d'Etat. Ce dernier ayant pris avec la LPMNS² des libertés d'autant plus larges qu'on l'a laissé faire. Pour autant, la Section vaudoise de Patrimoine suisse ne semble pas avoir renoncé au paradigme de l'enfant prodige et se languit de la reconnaissance «paternelle» que l'Autorité semble lui mesurer au cours de cette législation. Or dans cette matière, pour voir se déployer les marques espérées du respect, il faut commencer par savoir se faire craindre.

- Avec les collaboratrices et les collaborateurs qui ont assuré l'essor de ce projet, j'ai consacré 25 années de ma vie à mettre sur pied les Archives de la construction moderne et à assurer la diffusion gratuite et sans droits de propriété intellectuelle des images que pouvaient produire leurs fonds et qui pouvaient être utiles à la recherche, à l'enseignement et à la connaissance du patrimoine bâti des cantons romands, partant à la protection des monuments dignes d'attention. Il n'aura fallu que quelques mois à mes successeurs pour mettre le holà au règne du partage et de la gratuité et pour rédiger un règlement qui entrave la consultation, celle spécialement des mandataires chargés des expertises «monuments historiques». En pratique, par exemple, est ainsi ralenti, est ainsi entravé, l'accès aux documents qui informent sur la genèse du Jardin botanique de Montriond, sur sa valeur d'art et d'architecture.

Cet exposé des faits met en évidence la perplexité que cause la circonstance suivante: la Section vaudoise de Patrimoine suisse s'est avisée d'attribuer aux Acm-EPFL son prix bisannuel du patrimoine, une distinction purement honorifique. Pour ce faire, elle a choisi la date de son assemblée générale annuelle qui tombe le 18 juin 2016 et elle a invité M. le conseiller d'Etat

Pascal Broulis qui sous réserve d'imprévu a accepté l'invitation.

Il s'ensuit une situation de commedia dell'arte:

- En principe, les Acm seraient honorées de voir reconnus leurs mérites d'avoir diffusé et publié gratuitement des milliers d'images inédites entre 1988 et 2014, contribuant dans le droit fil de l'inventaire INSA à renouveler la vision de l'architecture en Suisse romande au 20^e siècle, spécialement d'avoir contribué à l'émanciper du paradigme «moderne». Mais leur nouveau règlement de consultation qui remet en cause cette orientation et contredit la lettre autant que l'esprit des contrats signés avec les donatrices et les donateurs, font de ce prix un anachronisme.
- En principe, Patrimoine suisse devrait pouvoir se sentir aussi fier que résolu d'attribuer lauriers et laudatio pour les hauts faits signalés. Mais il se retrouve un peu tel celui qui étant en la taverne, pense être en vendange.
- En principe, le représentant du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, gardien attentif et sans reproche des lois qui protègent le patrimoine devrait présider à cette cérémonie. Mais il revêtirait alors le casque rassurant du pompier, alors qu'il attise en ville le feu contre le patrimoine. Pour le mauvais jeu de mot on citera feu la remise des locomotives et le parlement cantonal, mais il faudrait mentionner aussi le Jardin botanique de Montriond et une théorie de cures...
- Sauf qu'habiles ouvriers à décrypter ressorts et intrigues, Statler & Waldorf qui siègent dans la première loge à jardin de ce théâtre, se trouvant être un avatar du fondateur des Acm, ne peuvent se livrer à la critique des armes pendant que sur la scène, ce dernier, plongé en quelque sorte rétroactivement dans ce pataqûs, se verrait contraint de recourir aux armes de la critique, sans qu'à l'issue de la cérémonie il se trouve quelqu'un pour demander à l'un ou l'autre des protagonistes: Que diable alliez-vous faire dans cette galère?

Pierre Frey, historien de l'art

TRACÉS Bulletin technique de la Suisse romande Revue fondée en 1875, paraît tous les quinze jours.
Rédaction Rue de Bassenges 4, 1024 Ecublens, tél. 021 693 20 98, CCP 80-610-6, www.espazium.ch
Editeur espazium – Les éditions de la culture et du bâti, Stafelstrasse 12, 8045 Zurich, tél. 044 380 21 55, verlag@espazium.ch
Martin Heller, président; Katharina Schober, directrice; Hedi Knöpfel, assistante de direction
Règle des annonces Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, tél. 044 928 56 11 Règle des annonces en Suisse romande: Inedit Publications SA, Avenue Edouard Dapples 7, 1006 Lausanne, Serge Bornand, tél. 021 695 95 95
Organe de la sia Société suisse des ingénieurs et des architectes www.sia.ch
Associations partenaires Fondation ACUBE, Association des diplômés de l'EPFL www.epflalumni.ch/fr/pretw-dhonneur;
 ETH Alumni, Anciens élèves de l'EPFZ www.alumni.ethz.ch; USC, Union suisse des ingénieurs-conseils www.usic-engineers.ch; FAS, Fédération des architectes suisses www.architekten-bsa.ch

Rédaction et édition Rédacteur en chef: Christophe Catsaros, mas. phil. Paris XI | Rédacteur en chef adjoint: Cedric van der Poel, lic. phil. UNINE, MAS urbanisme UNIL | Rédacteurs: Mounir Ayoub, architecte | Philippe Morel, lic. ès sciences UNINE | Jacques Perret, dr. ing. civil dipl. EPFL | Stéphane Sommette, urbaniste Paris XII
 Tous les rédacteurs peuvent être atteints par email: prénom.nom de famille@revue-traces.ch
Mise en page / design graphique: Valérie Bovy, bachelier d'arts HES-SO en communication visuelle
Rédacteur web: Yony Santos, architecte
Rédaction des pages SIA: Frank Jäger, rédacteur, frank.jaeger@sia.ch
Conseil éditorial Eugen Brühwiler, dr. ing. civil, prof. EPFL; Lorrette Coen, essayiste, journaliste, Le Temps; Elena Cogato Lanza, arch. prof. EPFL; Daniel de Roulet, romancier; Blaise Fleury, ing. civil dipl. EPFL; Eric Frei, architecte; Christophe Guignard, architecte EPF; ECAJ; Cyril Yellion, directeur d'Archizoom; Pierre Veyra, rédacteur en chef adjoint en charge de l'économie Le Matin Dimanche.
Maquette Atelier Poisson www.atelierpoisson.ch | **Lettrines et illustrations** Bruno Soudère www.brunosoudere.net
Adaptation de la maquette Valérie Bovy

Impression Stämpfli Publikationen AG, cp 8326, 3001 Berne, www.staempfli.com
Paraissent chez le même éditeur TEC21, Stafelstrasse 12, cp 1267, 8021 Zurich, www.espazium.ch
 ARCHI, Via Cantonale 15, 6900 Lugano, www.espazium.ch; TRACES, Archi et TEC21 sont les organes officiels de la SIA.
Abonnements www.espazium.ch/traces/sabonner
Vente numéros isolés Fr. 12.– (port en sus), Stämpfli Publikationen AG, tél. 031 300 62 54
En librairie Lausanne: La Fontaine (EPFL); Genève: Archigraphy; Paris: Librairie Archibooks
Changement d'adresse pour membres SIA SIA-SG, Seinaustrasse 16, cp 1884, 8027 Zurich, tél. 044 283 15 15, fax 044 283 15 16, mutations@sia.ch
Tirage REMP Tirage diffusé: 3690 dont 102 gratuits (ISSN 0251-0979)
 Toute reproduction du texte et des illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

1 Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal
 2 Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites